

Prémanon, le 9 décembre 2019

**Note de service FORM/AMM/01-19 relative au DE Alpinisme  
- Accompagnateur en Moyenne Montagne -**

**Objet : Equipement des candidats pour prendre part à l'épreuve de marche et orientation en terrain varié de l'examen probatoire du DEA-AMM**

Le candidat doit, pendant toute la durée de l'épreuve et en tous points du parcours, porter un sac à dos d'un poids permanent minimum de 10kg pour les hommes et 7kg pour les femmes.

**Matériel obligatoire**

Le matériel obligatoire doit être disponible pendant toute la durée de l'épreuve. L'absence d'un élément de cette liste peut entraîner l'élimination du candidat.

- 1 paire de chaussures fermées crantées (aux pieds)
- 1 veste manches longues
- 1 pantalon
- 1 sac de couchage (poids minimum 500g)
- 1 bonnet
- 1 bâche (dimensions mini 3m x 2m) avec œillets dans les angles
- 1 trousse individuelle de premier secours comprenant *a minima* une couverture de survie (dimensions mini 2,20m x 1,40m), des pansements, un désinfectant, des compresses, du sérum physiologique, une bande adhésive, une bande de contention, une paire de gants à usage unique et une pince à épiler
- 1 téléphone portable chargé et éteint qui sera placé dans une pochette opaque scellée par l'organisation
- 1 sifflet
- 1 kit d'allumage de feux (*a minima* 1 briquet et une bougie chauffe-plat)
- 1 lampe électrique en état de fonctionner
- 1 boussole de réserve (dans le sac à dos ou sur la montre)
- 1 quantité d'eau de réserve d'un litre minimum (à ne pas consommer pendant l'épreuve)
- 1 quantité de nourriture de réserve prête à consommer de 500g minimum (à ne pas consommer pendant l'épreuve)
- 1 montre ou chronomètre (pour la gestion cumulée de votre temps de parcours)
- la fiche de consignes aux candidats qui vous sera distribuée au plus tard au candidat le jour de sa convocation

**Matériel interdit**

Extrait de l'arrêté du 03 juin 2019 relatif à la formation spécifique du diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne : *"Le candidat ne peut utiliser qu'une boussole magnétique, une carte et un altimètre, à l'exclusion de tout autre procédé technologique."*

- téléphone portable allumé ou autre téléphone que celui operculé par l'organisation
- GPS et montre-GPS
- carte topographique papier ou électronique autre que celle fournie par l'organisation
- ordinateur
- tablette électronique
- tout instrument électronique ayant d'autres fonctions que celles de boussoles, d'altimètre et de montre

**Matériel conseillé**

- Altimètre
- Boussole (en plus de la boussole laissée dans le fond du sac)
- Protège carte
- Gants
- Casquette ou chapeau
- Vivres de course pour la journée (autres que la nourriture de réserve)
- Boisson pour la journée (autre que la boisson de réserve)
- Chaussures montantes adaptées à la pratique de la randonnée

Le Directeur du CNSNMM

Claude Giacomino